

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Mai 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	17
représentés	6
votants	23
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	23
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, Catherine CATHENOZ (Adjointes), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Hervé CORON représenté par Dominique BONNET
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG
Armande REYNAUD représentée par Catherine CATHENOZ
Valérie BLONDEAU représentée par Christelle MORBOIS
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON

Absents : André JOURD'HUI, Nicolas DEVAUX, Pascal PINGLIEZ, Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Jacky REVERCHON

Convocation : 1^{er} avril 2022

n° 77

Objet : Attribution du marché public pour la réalisation de la canalisation de transit de la station d'épuration de Poligny-Tourmont

VU le code de la commande publique,

VU la délibération municipale du 14 décembre 2018, dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement portant sur le système de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales de la commune ;
- approuvé le fonctionnement de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce schéma directeur d'assainissement, décrite dans la convention jointe en annexe ;
- dit que les demandes de subventions se rapportant à ce schéma directeur d'assainissement seront portées par la commune d'ARBOIS ;
- autorisé le Maire à signer cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune d'ARBOIS pour la réalisation de ce Schéma Directeur d'Assainissement, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

VU la délibération municipale du 22 février 2019 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé le choix du bureau d'études ARTELIA proposé par la Commission d'Appel d'Offre d'ARBOIS pour un montant de 194 370 € HT ;
- autorisé le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune d'ARBOIS pour la réalisation de ce Schéma Directeur d'Assainissement, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

VU la délibération municipale du 29 janvier 2021 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet de réhabilitation de la STEP de POLIGNY TOURMONT, estimé à 6 000 000 € HT par le bureau d'études ARTELIA dans le cadre du diagnostic du système d'assainissement ;

.../.

.../. 3 –

VU la consultation lancée pour le renouvellement de la canalisation de transit en amont de la station d'épuration, publiée sur la plateforme AWS le 4 mars 2022 ainsi que sur le site de la ville et sur le Progrès le 09 mars 2022, avec une date de limite de remise des offres fixée au vendredi 8 avril 2022 à 12H00,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le
- 13 avril 2022 ouvertures des offres
- 9 Mai 2022 proposition de choix de l'attributaire ;

ENTENDU l'exposé de Madame Christelle MORBOIS, adjointe déléguée à l'environnement, le développement durable, le fonctionnement de l'assainissement et le jumelage,

CONSIDERANT que 7 candidats ont remis une offre, analysée par le cabinet IRH qui a établi un rapport d'analyse présenté à la Commission d'Appels d'Offres (CAO) réunie le lundi 09 mai 2022. Sur la base du rapport d'analyse des offres, la CAO propose d'attribuer le marché concernant le renouvellement de la canalisation de transit en amont de la STEP à la société Montholier TP pour un montant de 59 460,50 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

1/ DECIDE de suivre l'avis de la CAO et d'attribuer le marché de renouvellement de la canalisation de transit en amont de la STEP à la société MONTHOLIER TP pour un montant de 59 460,50 € HT.

2/ AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant au renouvellement de cette canalisation de transit en amont de la STEP, ainsi que tout document qui s'y rapporte.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET